

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CRDP - Centre de recherches sur le droit public
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université Paris Nanterre

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E

Rapport publié le 12/03/2025



Au nom du comité d'experts :

Stéphane Manson, président du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Stéphane Manson, La Rochelle université

Experts : M. Xavier Latour, Université Côte d'Azur – UCA (CNU, section 02)
M. Stéphane Manson, La Rochelle université
Mme Alix Perrin-Renard, Université Paris Dauphine - PSL

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. Tanguy Pasquie-Briand

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Yan Dalla-Pria, Vice-Président délégué à la Recherche de l'Université Paris Nanterre

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de recherches en droit public
- Acronyme : CRDP
- Label et numéro : UR 381
- Composition de l'équipe de direction : Mmes Sabine Boussard et Catherine Prébissy-Schnall.

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales
SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CRDP est structuré autour d'une thématique générale portant sur les transformations du droit public. Elle est déclinée en quatre axes : les régulations financières et économiques, les nouveaux outils pour l'action publique, les transformations du droit public par le numérique, les transformations de la justice administrative.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherches en droit public (CRDP) est rattaché à l'UFR de droit et science politique de l'Université Paris Nanterre. Il a été créé en 1995 par la professeure Christine Bréchon-Moulènes qui lui a imprimé une spécialisation marquée en droit public de l'économie et en droit public financier. Véritable ADN de l'unité, cette double spécialisation a été entretenue et cultivée par ses directrices et directeurs successifs, dont le professeur Michel Bazex, figure doctrinale emblématique du droit public économique en France. Les locaux du CRDP sont situés au quatrième étage du bâtiment Simone Veil (UFR de droit et science politique de l'Université Paris Nanterre), au 200 avenue de la République, 92000 Nanterre.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le Centre de recherches en droit public est intégré à la Fédération Interdisciplinaire de Nanterre en Droit (FIND) qui regroupe l'ensemble des unités de recherche en droit rattachées à l'UFR de droit et science politique : le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN), le Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE), le Centre d'études juridiques européennes et comparées (CEJEC), le Centre de recherche et d'étude sur les droits fondamentaux (CREDOF) ainsi que l'équipe ThéorHis, qui relève du Centre d'analyse et de théorie du droit. Le CRDP se démarque des autres unités de droit par son caractère généraliste en droit public.

L'unité est également rattachée à l'Ecole Doctorale de droit et science politique de l'Université Paris Nanterre. Elle est aussi partenaire de la chaire GoDO (gouverner l'organisation numérique) créée en 2020 en partenariat avec les entreprises Enedis, Planon, Sauter Régulation et le CFA AFIA, et abritée par la Fondation Université Paris Nanterre. Enfin, l'unité a collaboré avec la ComUE Université Paris Lumières, dont l'Université Paris Nanterre a été membre, jusqu'à la dissolution de la ComUE en septembre 2023.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	9
Maitres de conférences et assimilés	12
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	1
Sous-total personnels permanents en activité	22
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	2
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	38

Sous-total personnels non permanents en activité	40
Total personnels	62

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non-tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
U PARIS NANTERRE	21	0	1
Total personnels	21	0	1

AVIS GLOBAL

Le CRDP est une unité reconnue dans le paysage de la recherche juridique française. Nombre de ses membres bénéficient d'une notoriété justifiée dans le champ du droit public interne. L'unité est parvenue à cultiver et à faire fructifier ses recherches relatives aux deux thématiques historiques et fondatrices sur le fondement desquelles il s'est construit : le droit public de l'économie et le droit public financier. Par ailleurs, le CRDP a su développer avec succès une nouvelle expertise en droit du numérique. La visibilité et le dynamisme du quatrième axe relatif aux transformations de la justice administrative, qui est le plus récent, sont, en revanche, plus faibles.

Les ressources financières du CRDP reposent pour l'essentiel sur une dotation annuelle de 17 K€ octroyée par l'Université Paris Nanterre et qui est en augmentation. Elles sont estimées comme suffisantes par l'unité, qui a en outre bénéficié d'une subvention de 30 K€ pour le projet Bien communs (2018-2022) de la part de la ComUE et d'une aide de 2 K€ de la part de l'Ambassade de France au Sénégal, dans le cadre du partenariat avec l'Université Gaston Berger de Saint-Louis au Sénégal. Il reste que leur diversification paraît souhaitable, en particulier à travers des réponses plus systématiques à des appels à projets compétitifs.

De façon plus générale, l'Université Paris-Nanterre apparaît pleinement consciente du rayonnement et de la valeur du CRDP en apportant à l'unité un soutien non négligeable, notamment en termes de création et de renouvellement d'emplois d'enseignants-chercheurs, par l'IPAG notamment, un professeur et un maître de conférences ayant été recrutés durant la période évaluée.

Régi par un règlement intérieur, le fonctionnement interne du CRDP est fluide. Il satisfait les membres de l'unité et permet une intégration effective des nouveaux collègues ainsi que des doctorants.

La production scientifique de l'unité est d'une grande densité. Durant la période évaluée, le CRDP a produit 166 articles dans des revues reconnues, 95 chapitres d'ouvrages collectifs, 30 ouvrages (Droit administratif des biens, LGDJ, 3^e édition prévue pour 2025 ; Les relations financières dans les formes d'organisations étatiques, Bruylant, 2021 ; Les libertés européennes au-delà de l'économie, Mare & Martin, 2019) et deux numéros spéciaux de revues, dont un publié par la Revue française d'administration publique (2022, n° 183), portant sur la comptabilité publique (seconde phase du projet CNOPC) dans lequel trois membres du CRDP ont rédigé des articles. Elle répond en outre aux critères de qualité communément admis par la communauté de la recherche en droit, ce qui transparaît dans les publications effectuées par des éditeurs de premier rang (Dalloz, LGDJ, Bruylant) et par des revues reconnues (RFDA, AJDA, RDP et RFFP notamment). Par ailleurs, le CRDP soutient une activité régulière de recherche collective, fédérant, le cas échéant, un nombre important de membres de l'unité, qui contribue à consolider l'identité autant que le rayonnement du CRDP. Outre le projet précité Biens communs, qui a fait l'objet d'un colloque en avril 2022 et de la publication d'un ouvrage intitulé L'eau, un bien commun paru en décembre 2023, le CRDP a porté un projet Jeux Olympiques, qui a notamment pris la forme d'un colloque sur l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris, qui s'est tenu en novembre 2023 et dont les actes ont été publiés par Dalloz, en juin 2024. L'unité doit être encouragée à poursuivre et étoffer encore ces projets fédérateurs. La production scientifique du quatrième axe intitulé les transformations de la justice administrative apparaît plus restreinte que celle des trois autres. Pareil constat peut interroger le bien-fondé de l'existence de cet axe de recherche le plus récent de l'unité.

Au-delà du partenariat très opportun avec l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal qui a notamment donné lieu à un colloque international en mai 2022 (Les transformations du droit public, perspectives croisées) et qui a été formalisé en 2023, le rayonnement international du CRDP mériterait d'être développé, notamment par un surcroît de publications en langues étrangères, au-delà du seul domaine de la commande publique.

Le CRDP est attentif à entretenir des liens fructueux et resserrés avec d'autres unités de l'Université Paris-Nanterre,

en droit public, droit privé ou en économie, notamment le CEDIN et le CEDCACE.

L'unité postule modestement à des appels à projets compétitifs. Elle pourrait, avec le renfort d'un appui administratif plus conséquent, en particulier un personnel d'appui à la recherche à temps plein, y trouver de nouvelles ressources au soutien de son développement et de son rayonnement.

Les relations qu'elle entretient avec les milieux non académiques pourraient être davantage exploitées, même si elles sont existantes et nombreuses, notamment avec la Cour nationale du droit d'asile, avec le Conseil de l'Europe ou encore la Banque mondiale. Ces relations ont permis la conclusion de trois conventions de thèse CIFRE (avec le cabinet d'avocats Fleurus avocats et l'Union des groupements d'achats publics) et une COFRA (avec le Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique). Cependant, elles ne font pas l'objet d'une véritable politique et ne retiennent pas suffisamment sur les activités scientifiques ainsi que sur la dynamique collective de l'unité. Les perspectives d'approfondissement des relations avec les juridictions administratives du ressort doivent être encouragées. Au-delà, l'ouverture du CRDP vers la société apparaît perfectible, alors même que les thématiques abordées par l'unité présentent un intérêt majeur, en lien étroit avec de nombreux questionnements d'actualité.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Le rapport Hcéres de 2018 formulait six recommandations principales.

1- L'augmentation des moyens : le soutien de l'université Paris Nanterre et de l'UFR de droit et science politique a porté ses fruits puisqu'au cours de la période évaluée, la dotation annuelle octroyée au CRDP est passée de 15 à 17 K€. Deux emplois d'enseignants-chercheurs ont été créés (un professeur des universités et un maître de conférences). Une nouvelle salle de travail, plus spacieuse, a été attribuée à l'Unité en janvier 2024, pour le plus grand profit des doctorants. Le CRDP bénéficie certes d'un emploi de personnel d'appui à la recherche. Néanmoins ce personnel de catégorie B est à temps partiel et consacre sa fonction au soutien simultané de trois unités, dont le CRDP.

2- L'institutionnalisation de la codirection et le renforcement du rôle du bureau (élargissement à neuf membres et trois réunions par an) ont bien été effectués par l'adoption d'un règlement intérieur.

3- Le renforcement de l'encadrement doctoral est effectif. Il résulte de plusieurs initiatives lancées par le CRDP : formalisation rigoureuse des comités de suivi individuels des doctorants dès la deuxième année d'inscription ; organisation de trois séminaires annuels de présentation de leurs travaux par les doctorants (auxquels sont associés les doctorants de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal) ; participation des doctorants à un séminaire d'écriture ; soutien de l'unité au financement de projets portés par les doctorants. L'unité compte aujourd'hui 32 doctorants inscrits contre 19 en juin 2018.

4- La simplification des thématiques de recherche s'est traduite par la définition d'un thème général (les transformations du droit public) décliné en plusieurs sous thèmes, lesquels se sont avérés suffisamment fédérateurs pour agréger sans difficulté les nouveaux arrivants au CRDP (deux professeurs des universités ; deux maîtres de conférences ; deux professeurs associés).

5- La meilleure diffusion des travaux du CRDP dans la société a été facilitée par les nombreux liens tissés entre l'unité et des acteurs socio-économiques (par la CCI des Hauts-de-Seine notamment) ou bien avec des administrations et des ONG. Néanmoins, l'ouverture du CRDP vers la société et le grand public demeure perfectible.

6- Le resserrement des liens avec le laboratoire Economix, UMR de sciences économiques sous la tutelle de l'Université Paris Nanterre et du CNRS, n'a pas été réalisé. Néanmoins, le CRDP a intensifié ses partenariats avec d'autres institutions (de nombreuses autres unités de l'université Paris Nanterre ; l'Université Gaston Berger du Sénégal ou encore la chaire de droit des contrats publics de l'Université de Lyon III).

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le CRDP est un centre sérieux et reconnu, axé sur le droit public interne. Il bénéficie d'une expérience solide dans des domaines bien identifiés (droit public du numérique, droit public économique). Sa réputation au sein de l'Université et à l'extérieur est bonne. L'unité est perçue comme significative et dynamique, en particulier en matière d'insertion des doctorants et des liens entre la recherche et les cinq parcours de Master 2. Son positionnement par rapport aux autres unités de recherche en droit public est cohérent. Ses axes n'ont pas été conçus pour impulser une recherche collective. Ils sont toutefois considérés par les membres du centre comme des atouts pour donner de la visibilité. Ils structurent la recherche sans l'entraver.

Appréciation sur les ressources de l'unité

L'unité de taille moyenne (19 enseignants-chercheurs titulaires) fonctionne avec des ressources financières en hausse régulière, mais qui pourraient être davantage diversifiées. La situation des ressources administratives est plus préoccupante. Elle tend à obérer le fonctionnement et la dynamique de l'unité. Cette situation est connue et comprise par la gouvernance. Les moyens financiers sont utilisés de manière satisfaisante, en particulier pour soutenir les doctorants et donner à tous les membres les moyens de travailler dans de bonnes conditions. Chaque projet de l'unité doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la commission de recherche de l'Université. Le CRDP a une bonne connaissance des sources de financements ponctuels de l'Université et les sollicite (publication, soutien aux manifestations scientifiques). Il utilise aussi régulièrement des services communs de l'Université (communication, montage de projets) qui donnent plutôt satisfaction.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le fonctionnement de l'unité répond aux exigences d'un cadre propice au travail. Les relations interpersonnelles sont bonnes. Le fonctionnement est fluide et équilibré. Les différents projets sont discutés lors de l'Assemblée générale de l'unité et sont soutenus par celle-ci. Chaque projet doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la commission de recherche de l'Université. Elle prend en considération le développement durable et applique les règles relatives au RGPD. Les locaux sont adaptés à ses besoins.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRDP est une unité d'accueil d'une taille moyenne avec 22 enseignants-chercheurs (dont 2 PAST et un professeur émérite). Il soutient la dimension recherche des mentions de Masters droit public, droit de l'économie, droit du numérique, ce qui inclut les Masters 2 droit public général, biens et contrats publics, droit public financier, droit de l'économie et droit du numérique.

Ses activités s'inscrivent dans la continuité de celles qui existaient déjà (droit public du numérique, droit public économique).

Dans le prolongement du précédent rapport, l'unité a su entretenir sa crédibilité scientifique. Elle a aussi fait de sérieux efforts en matière de communication. Elle emploie à cette fin de bons leviers (site refondé, LinkedIn, newsletter, X).

Elle inscrit son action dans les axes stratégiques de l'Université, dans le cadre de L'Appel à Manifestation d'Intérêt en SHS. Elle a ainsi noué d'utiles relations avec des unités d'autres disciplines (Economix, CEDIN), bien qu'avec des réussites variables.

Les partenariats extérieurs témoignent, également, d'une réelle volonté de transversalité (Tribunal administratif, Tribunal judiciaire, Université Gaston Berger du Sénégal).

Points faibles et risques liés au contexte

La plupart des projets et partenariats sont individuels, et s'achèvent lorsqu'ils ne sont plus portés par ces personnes. Les projets collectifs demeurent isolés.

Dans un environnement parisien très concurrentiel, le centre dispose encore d'une marge de progression pour élargir ses partenariats, y compris en direction des entreprises et des professions réglementées. Son projet d'approfondir ses relations avec le Tribunal administratif de Cergy et la Cour administrative d'appel de Versailles mérite d'être souligné.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le nombre d'enseignants-chercheurs (19 membres titulaires actifs) est suffisant pour permettre une activité importante. L'unité a bénéficié de créations de postes par le biais de l'IPAG.

La dotation de l'Université a augmenté (de 15 à 17 K€) et continuera de le faire.

L'unité est parvenue à obtenir d'autres financements ponctuels (Biens communs), à la fois en interne auprès de l'Université et à l'extérieur (partenariat avec le Sénat ou avec l'Université Gaston Berger), mais en dehors des procédures classiques d'appel à projets plus significatifs.

Les ressources sont essentiellement allouées aux activités de recherche collective, surtout à la publication des actes, aux frais de missions et à l'équipement de nouveaux chercheurs. Ces trois postes sont classiques et n'appellent pas d'observation particulière.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne dispose pas de ressources propres stables, résultant notamment de contrats de recherche, ce qui s'explique, en partie, par l'absence d'un soutien administratif solide. L'absence d'un personnel administratif à temps plein pour une unité aussi active constitue une faiblesse récurrente et un mauvais signal adressé en matière de soutien à la recherche.

Dans la perspective d'alléger la charge des publications à financer, l'unité n'évoque pas les plateformes de science ouverte comme canaux de diffusion. Les réflexions de l'université en matière de développement de nouveaux canaux de publication devraient aider l'unité à s'affranchir de la pression économique des éditeurs. Des membres de l'unité sont très activement impliqués dans la vie institutionnelle de l'Université (vice-présidence RH et vice-présidence Affaires financières) ou de l'UFR (directrice de l'UFR, directeur de l'IPAG). Pareil investissement n'est pas sans avantage pour le CRDP, mais il tend — dans le même temps — à affaiblir les forces dont il dispose.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Un règlement intérieur expose les principes de fonctionnement de l'unité (codirection, bureau de l'assemblée générale) et a tenu compte des recommandations formulées dans le cadre de la précédente évaluation.

L'unité prend bien en compte la parité de genre dans son fonctionnement. Elle associe les doctorants dont les représentants participent à l'assemblée générale et au bureau.

Elle dispose aussi d'une charte du développement durable (limitation du papier, train plutôt que l'avion).

Elle est également sensible au respect du RGPD.

L'unité dispose de locaux adaptés à ses besoins et d'une salle de documentation très fournie grâce à une politique suivie d'acquisitions et d'abonnements.

Points faibles et risques liés au contexte

L'insuffisance de soutien administratif pèse lourdement sur son fonctionnement avec un report de charge induit sur les enseignants-chercheurs qui sont ainsi distraits de leurs missions.

La mobilisation de beaucoup des membres du Centre dans des missions d'intérêt général a nécessairement des conséquences sur ses activités.

L'unité est obligée de mobiliser ses doctorants, à travers des vacations, pour assurer son fonctionnement.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Grâce à ses axes et ses thématiques de recherche orientés sur les grandes transformations contemporaines du droit public, le CRDP bénéficie d'une réelle visibilité auprès de la communauté scientifique nationale voire internationale. Il a ainsi piloté et participé à des projets d'envergure, notamment le Projet de la ComUE Paris Lumières Les biens communs, un outil juridique à aiguiser ? (2018-2022), la seconde phase du projet en lien avec le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (2017-2023), le projet GIP Droit et Justice (aujourd'hui IERDJ) sur le thème Notariat et numérique (2018-2021). L'attractivité du CRDP repose également sur l'organisation de très nombreuses manifestations, colloques, conférences d'actualité, le cas échéant en partenariat avec d'autres unités de recherche. Elle est soutenue par une participation importante de certains de ses membres à des comités éditoriaux, à des chroniques de jurisprudence (revue Droit administratif, revue Concurrence), à des institutions, ainsi qu'à des expertises. Son attractivité est confortée par des partenariats avec d'autres unités de recherche (le CEDIN et le CEDCACE de Nanterre et le CRJP8 de l'Université Paris 8), avec la Chaire Droit des contrats publics de Lyon III, avec le Tribunal administratif de Cergy et le Tribunal judiciaire de Nanterre. L'unité met en œuvre une politique d'intégration des nouveaux arrivants et soutient leur activité de recherche. Elle soutient ses maîtres de conférences pour la préparation de l'HDR. Toutefois, la visibilité et le dynamisme du quatrième axe relatif aux transformations de la justice administrative sont plus

faibles. De manière plus générale, l'unité ne répond que très peu à des appels à projets. Certains projets marquants de l'unité initiés lors de la précédente période d'évaluation n'ont pas été reconduits.

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

Le rayonnement scientifique du CRDP tient d'abord à l'importance quantitative et qualitative des productions, individuelles et collectives, de ses membres. Durant la période évaluée, 14 ouvrages en lien avec ses axes de recherche ont été publiés. Son rayonnement résulte également d'une bonne insertion dans les réseaux de recherche nationale et internationale. Une dizaine de ses membres exercent des responsabilités éditoriales dans des revues nationales et internationales, telles que la *European Review of Digital Administration Law* et la *Revue française d'administration publique*, et/ou sont membres d'institutions tels que l'Institut international des sciences administratives, le comité français de l'arbitrage, le Conseil national d'évaluation des normes, la CNDA et le Défenseur des droits. Trois des membres du CRDP participent à des instances de pilotage de la recherche (réseau contrats publics dans la mondialisation juridique, membre de l'ANR, Comité international d'évaluation du programme national français de recherche en santé numérique). Enfin, plusieurs de ses membres participent à des expertises pour des organismes tels que le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la Banque mondiale, l'OCDE et Business France. Le projet CNOCP (partenariat entre le CRDP et le Conseil de normalisation des comptes publics, organisme consultatif placé auprès du Ministre chargé des comptes publics), initié durant la précédente période d'évaluation a connu pendant la période d'observation une seconde phase ayant conduit à deux soutenances de thèse, à la publication de deux ouvrages, notamment un manuel de droit de la comptabilité publique (PUF, 2020), et à la parution d'un numéro spécial de la revue française d'administration publique (n° 183, 2022).

Le CRDP a multiplié le nombre de colloques organisés seuls ou avec ses partenaires, notamment des universités étrangères telles que l'Université de Namur, dans le cadre de conférences sur Les défis de l'administration numérique pour les libertés fondamentales, en 2022 et en 2023, et avec l'Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal.

L'unité a développé une véritable politique d'accueil et d'accompagnement dans la recherche de ses doctorants grâce à l'organisation d'un séminaire annuel de présentation des travaux des doctorants, l'organisation annuelle de "L'atelier de la jeune recherche" dont les travaux font l'objet, avec le soutien du CRDP, d'une publication chez L'Harmattan ou bien encore sa participation à des séminaires d'écriture. Cette attractivité se concrétise par une augmentation significative, durant la période évaluée, du nombre de doctorants. Aussi, le CRDP décerne le prix annuel Michel Bazex qui récompense le meilleur article rédigé par un jeune chercheur en droit public de l'économie, dans le cadre d'un partenariat avec les éditions LexisNexis.

Elle soutient ses maîtres de conférences pour la préparation de l'HDR, en participant aux frais d'inscription et de publication. Ainsi, trois HDR ont été soutenues pendant la période évaluée.

Le CRDP offre un environnement de travail satisfaisant à ses membres (achat d'équipement informatique, achat d'ouvrages) et dispose d'une grande salle de travail pour les doctorants avec un fonds documentaire intégralement numérisé.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

La visibilité et le dynamisme du quatrième axe relatif aux transformations de la justice administrative sont plus faibles, aucun partenariat ni aucun projet d'envergure n'ayant à ce jour été développés en lien avec cet axe. De manière plus générale, l'unité ne répond que très peu et, semble-t-il, de moins en moins, à des appels à projets : deux tentatives se sont concrétisées par un échec et par un abandon, durant la période évaluée. Certains projets et partenariats marquants de l'unité initiés lors de la précédente période d'évaluation, notamment le projet CNOCP et la coopération entre le CRDP et le Centre d'études juridiques et européennes portant sur les libertés européennes de circulation, n'ont pas été reconduits ou relayés par d'autres projets ou partenariats équivalents.

La dimension internationale de la recherche du CRDP pourrait être renforcée. Cette situation contraste avec les nombreuses invitations de plusieurs de ses membres dans des universités étrangères, notamment en Belgique, en Espagne, en Italie, en Lettonie, au Maroc, en Afrique du Sud, en Inde et en Argentine.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CRDP est dense et de qualité. Elle positionne l'unité, sur le plan national, parmi les unités de recherche de référence en droit public de l'économie et en droit public financier. Elle assure également au CRDP une visibilité aujourd'hui importante en droit du numérique. L'envergure internationale, notamment par la production de publications en langues étrangères, apparaît insuffisamment affirmée. Par ailleurs, l'unité n'a pas déployé de procédure d'information et de sensibilisation à l'intégrité scientifique.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du CRDP apparaît d'emblée de qualité, au regard notamment de la mobilisation par l'unité d'éditeurs de premier rang pour l'édition des actes de colloques comme pour celle des ouvrages rédigés par ses membres, parmi lesquels Dalloz, PUF, LGDJ, LexisNexis, Bruylant, Editions de la Société de législation comparée, etc., et de revues juridiques réputées telles que la revue Droit administratif, la Revue française de droit administratif, Actualité juridique du Droit administratif, la Revue française de droit constitutionnel, La Semaine Juridique, Administration et collectivités territoriales, la Revue du Droit public, la Revue Administration, la Revue française de finances publiques, etc.

Cette production scientifique apparaît en outre régulière et d'une grande densité : durant la période évaluée, le CRDP a produit 166 articles dans des revues reconnues, 95 chapitres d'ouvrages collectifs, 30 ouvrages (Droit administratif des biens, LGDJ, 3^e édition, 2025 ; Les relations financières dans les formes d'organisations étatiques, Bruylant, 2021 ; Les libertés européennes au-delà de l'économie, Mare & Martin, 2019 ; La Transformation numérique du service public : une nouvelle crise ?, Mare & Martin, 2022 ; Nouvelles normativités. Nouvelles gestions publiques, Mare & Martin, 2020) et deux numéros spéciaux de la Revue française d'administration publique. Le premier, publié en 2018 (n° 167) porte sur les données publiques tandis que le second, paru en 2022 (n° 183) s'intéresse à la comptabilité publique (dans le cadre de la seconde partie du projet CNOCP) et dans lequel trois membres du CRDP ont rédigé des articles. Elle emprunte en outre à l'ensemble des modalités

formelles traditionnelles de la recherche universitaire en droit : articles, ouvrages, monographies, manuels, notes de jurisprudence, chroniques, actes de colloques, conférences.

Sur le fond, la production scientifique confirme le positionnement national de l'unité comme l'un des laboratoires de référence en droit public de l'économie et droit public financier. Elle témoigne également d'un niveau élevé de notoriété et de reconnaissance en droit du numérique et plus largement, en droit administratif.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La portée internationale des publications du CRDP n'est pas développée, notamment par des publications en langues étrangères, au-delà de la thématique de la commande publique. On recense tout de même neuf publications en langue étrangère, en anglais et en italien, dans des revues telles que l'American journal of comparative law et *Giuristi : Revista de Derecho Corporativo*. Ce constat demeure étonnant, dans la mesure où un nombre non négligeable de membres de l'unité sont régulièrement invités par des universités étrangères.

La production scientifique du quatrième axe intitulé les transformations de la justice administrative apparaît plus restreinte que celle des trois autres. Pareil constat peut interroger le bien-fondé de l'existence de cet axe de recherche le plus récent de l'unité.

Le CRDP n'a pas mis en place de procédure d'information et/ou de sensibilisation de ses membres et doctorants à l'intégrité scientifique. Une telle procédure est toutefois prévue à l'échelle de l'Université et de l'UFR, la formation doctorale prenant notamment en charge la sensibilisation à l'intégrité scientifique.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le potentiel relationnel du CRDP avec le monde non académique, et plus précisément avec les milieux socio-économiques, apparaît important, notamment au regard des relations interpersonnelles nombreuses nouées entre des membres de l'unité et des institutions publiques, des ONG et entreprises. Ce potentiel apparaît toutefois sous-exploité en ce qu'il paraît ne pas retentir suffisamment sur les activités scientifiques du CRDP.

1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les interactions avec le monde non académique apparaissent à priori nombreuses. Les membres de l'unité entretiennent des rapports avec la Cour nationale du droit d'asile, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, la Banque mondiale, la Commission européenne, l'ONU, la Commission de Venise, la Direction générale des finances publiques, et des institutions juridictionnelles locales, en particulier le Tribunal judiciaire de Nanterre et le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise). Des relations avec le monde de l'entreprise, notamment ENEDIS, BNP et Hermès, doivent être mentionnées.

Par ailleurs, la participation de membres du CRDP à des formations, en lien avec La Poste et des enseignants des lycées pour ne citer que ces deux exemples, apparaît de nature à faciliter l'instauration de contacts possiblement fructueux avec d'autres institutions.

Les membres du CRDP participent au fonctionnement de certaines institutions (Cour nationale du droit d'asile), y sont sollicités pour apporter leur expertise (Commission européenne, OCD, Conseil de l'Europe notamment) et entretiennent des liens tissés dans le cadre de formations en alternance.

Des membres de l'unité sont parfois conduits à prendre la parole dans les médias que ce soit la presse écrite (Le Monde), les médias télévisés (TF1, BFM), les radios (France Info, Europe 1), voire dans des médias spécialisés (Amicus Radio).

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Les interactions du CRDP avec les milieux non académiques apparaissent faiblement institutionnalisées et assez largement dépendantes d'interactions personnelles de certains membres de l'unité avec les institutions préalablement mentionnées. L'unité n'a développé, durant la période évaluée, aucune politique sur les partenariats extérieurs, alors même que son positionnement géographique la place au confluent, notamment, de sièges sociaux d'importantes entreprises.

Au-delà et surtout, en dépit d'interactions manifestement nombreuses, la question des résultats concrets de ces relations pour l'unité demeure posée. Pour l'essentiel, les membres du CRDP participent au fonctionnement de certaines institutions (Cour nationale du droit d'asile), y sont sollicités pour apporter leur expertise (Commission européenne, OCD, Conseil de l'Europe notamment) et entretiennent des liens tissés dans le cadre de formations en alternance. Toutefois, ce capital relationnel ne semble pas exploité à sa juste valeur, notamment au regard des perspectives de collaboration scientifique collective qu'il pourrait ouvrir pour le CRDP (projets de recherche, recherche action, colloques, publications communes, etc.).

Enfin, l'unité pourrait davantage exploiter le recours aux conventions CIFRE et COFRA, d'autant qu'au moins deux de ses quatre axes de recherche (droit du numérique, régulations financières et économiques) sont particulièrement propices à ce mode de financement. Durant la période évaluée, trois thèses CIFRE (avec le cabinet d'avocats Fleurus avocats et l'Union des groupements d'achats publics) et une thèse COFRA (avec le Ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique) sont recensées.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

En pratique trente années d'existence, le CRDP s'est forgé une identité aujourd'hui reconnue dans le paysage de la recherche juridique, spécifiquement autour de ses deux thématiques historiques (le droit public de l'économie et le droit public financier). L'unité est en outre parvenue à développer plus récemment une expertise en droit du numérique, pour laquelle elle bénéficie désormais d'une notoriété établie. L'unité n'envisage pas de réorganisation de ses axes de recherches, alors même que la présentation de ses activités en un axe général, décliné en quatre sous thématiques, n'est pas sans revêtir une certaine complexité.

Le CRDP a opportunément planifié l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques (colloques, séminaires, cycles de conférences), démontrant ainsi un dynamisme constant, renforcé par une production scientifique substantielle.

Le CRDP est inscrit dans une trajectoire vertueuse dont il entend, avec raison, poursuivre le développement.

La trajectoire envisagée ne fait pas état d'éventuelles perspectives, sur le moyen et long terme, d'évolution du positionnement de l'unité au sein du paysage nanterrois de la recherche juridique. La nouvelle direction élue en novembre 2024 manifeste cependant sa volonté de renforcer les moments de vie collective au sein de l'unité. À ce titre, le séminaire annuel des doctorants pourrait s'appliquer aux enseignants-chercheurs, permettant à ces derniers d'échanger sur leurs recherches. Une perspective bienvenue de renforcement des partenariats avec les juridictions (tribunal administratif de Cergy, et possiblement, Cour administrative d'appel de Versailles) se dessine également.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le CRDP devrait bénéficier d'un appui administratif plus important (tant en son sein même que de la part de l'Université), lui permettant de développer ses recherches notamment dans leur dimension internationale. L'appui institutionnel devrait, de manière générale, être renforcé avec notamment un appui effectif des services de communication.

Les liens entre la FIND et les unités de recherche en droit, et notamment le soutien qu'elle peut apporter au CRDP, devraient être clarifiés. Pour un plus grand bénéfice du CRDP, la FIND mériterait de jouer pleinement le rôle pour lequel elle a été créée.

Les moments de vie collective permettant aux membres de l'unité d'échanger sur des projets collectifs devraient être développés.

La diversification des ressources permettrait de compléter et d'amplifier les dotations de l'Université, en développant en particulier les réponses à AAP (de l'ANR par exemple).

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Les partenariats déjà noués avec d'autres unités de recherche, des chaires ou des institutions devraient être développés.

Certains projets abandonnés, comme les formations professionnelles, pourraient être reconduits et portés par plusieurs membres de l'unité.

Le projet collectif sur les Jeux Olympiques, qui a mobilisé une dizaine de membres de l'unité et a été suivi d'une publication chez un éditeur reconnu, pourrait être reconduit et institué comme un événement "phare" de la vie de l'unité.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

La production scientifique de l'unité gagnerait à une plus large ouverture vers l'international, notamment par un surcroît de publications en langues étrangères.

Il est suggéré à l'unité d'interroger la pertinence du quatrième axe ("les transformations de la justice administrative"), dont la production scientifique apparaît plus limitée que celle des trois autres.

Il est recommandé à l'unité de mettre en place des procédures d'information, de sensibilisation, voire de formation à l'intégrité scientifique.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Le CRDP devrait densifier son réseau de relations avec les milieux socio-économiques et surtout, en tirer un meilleur parti en termes de dynamique scientifique.

L'unité pourrait réfléchir à se doter d'une politique en matière de partenariats extérieurs.

L'ouverture du CRDP vers la société et le grand public est à confirmer (diffusion des travaux, conférences/rencontres avec le grand public, etc.).

DATE

Début : 05 décembre 2024 à 09h00

Fin : 05 décembre 2024 à 16h30

Entretiens réalisés : en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

Hcéres – Planning des entretiens du jeudi 5 décembre 2024 - Évaluation du CRDP

8 h 30 – 9 h : Réunion de démarrage du comité d'experts à huis-clos en présence du conseiller scientifique

9 h 00 – 9 h 30 : 1ère Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec la direction de l'unité (directeur, directeur adjoint, co-directeur, ancien DU et futur DU, responsables d'axes, administrateur du labo mais « membres de la direction » ne peuvent être présents à d'autres séquences à huis-clos), en la présence de Madame Sabine Boussard, directrice du CRDP jusqu'au 31 décembre 2024, de Madame Catherine Prébissy-Schnall, directrice adjointe du CRDP jusqu'au 31 décembre 2024, de Monsieur Sébastien Hourson et de Monsieur Mehdi Lahouazi, respectivement directeur et directeur adjoint du CRDP à compter du 1^{er} janvier 2025, à la suite de leur élection le 22 novembre 2024.

9 h 35 – 10 h 20 : 2ème Séquence – 45 minutes

Entretien à huis-clos avec les représentants des tutelles, en la présence de Monsieur Yan Dalla-Pria, Vice-Président délégué à la Recherche de l'Université Paris Nanterre.

10 h 20 – 10 h 30 : Pause

10 h 30 – 11 h 30 : 3ème Séquence – 60 minutes – 15 mn exposé par la direction + 45 minutes questions/réponses. Réunion plénière en présence de l'ensemble des membres de l'unité, y compris les personnels d'appui à la recherche, les professeurs émérites et les chercheurs associés.

13 h 00 – 13 h 30 : 4ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs statutaires (sans la direction). Les émérites et les associés statutaires peuvent assister à la réunion.

13 h 30 – 14 h 00 : 5ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec les doctorants et les post-doctorants.

14 h 00 – 14 h 30 : 6ème Séquence – 30 minutes

Entretien à huis-clos avec un représentant du monde socio-économique, en la présence de Maître Grégory Marson, avocat conseil chez BG2V.

14 h 30 – 14 h 45 : Pause

14 h 45 – 15 h 15 : 7ème Séquence – 30 minutes

Entretien final à huis-clos avec la direction huis-clos, en la présence de Madame Sabine Boussard, directrice du CRDP jusqu'au 31 décembre 2024, de Madame Catherine Prébissy-Schnall, directrice adjointe du CRDP jusqu'au 31 décembre 2024, de Monsieur Sébastien Hourson et de Monsieur Mehdi Lahouazi, respectivement directeur et directeur adjoint du CRDP à compter du 1^{er} janvier 2025, à la suite de leur élection le 22 novembre 2024.

15 h 30 – 16 h 30 : Entretien à huis-clos du comité d'experts, en la présence du conseiller scientifique.

16 h 30 : Fin des entretiens.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

--

200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr

Nanterre, le 15 février 2025

Yan DALLA PRIA
Vice-Président délégué à la
recherche
ydallapria@parisnanterre.fr

■ **Objet : réponse de l'établissement déposant – Evaluation par le
HCERES du Centre de Recherches en Droit Public (CRDP).**

Madame, Monsieur,

L'Université Paris Nanterre adresse ses plus vifs remerciements aux membres du comité de visite du HCERES pour l'attention portée à l'évaluation du Centre de Recherches en Droit Public (CRDP) ainsi que pour les recommandations formulées.

Cette unité de recherche, spécialisée sur la thématique générale des transformations du droit public, est reconnue par l'établissement pour la grande qualité et le volume de sa production scientifique, également valorisée par le Comité d'évaluation.

L'établissement est bien conscient de l'insuffisance du personnel administratif mis à disposition du CRDP. En réponse à cette difficulté, il mène actuellement une réorganisation de ses personnels d'appui à la recherche qui, couplée à une campagne emploi 2025 ambitieuse sur la catégorie des personnels administratifs, devrait permettre d'améliorer significativement l'accompagnement de ses unités de recherche. Dans le cas spécifique du CRDP, cette réorganisation permettra aux membres de l'unité qui le souhaitent de postuler plus régulièrement à des appels à projet compétitifs.

En réponse à une remarque du comité, la visibilité des travaux de recherche du CRDP auprès de l'environnement extérieur de l'université et, plus généralement du grand public, devrait en outre être améliorée par la refonte du site institutionnel de la recherche de l'établissement, et notamment de sa page « Actualités de la recherche », mais aussi par l'ouverture prochaine d'une plateforme « Plug in Labs » accessible au public qui permettra d'identifier, à partir de mots clés, les laboratoires de l'Université Paris Nanterre travaillant sur une thématique donnée. L'établissement bénéficie par ailleurs du label Science Avec et Pour la Société (SAPS) qui lui permet d'offrir à ses unités de recherche un accompagnement dans la valorisation de leurs travaux vis-à-vis de leur environnement socio-économique et du grand public.

A noter enfin, en écho à une autre recommandation du comité, que l'école doctorale DSP, à laquelle est rattaché le CRDP, propose des formations à l'intégrité scientifique à l'attention des doctorants ; et une réflexion est en cours sur la politique de formation en matière d'intégrité scientifique. L'établissement s'est également doté de deux missions en charge de l'Intégrité Scientifique et de la Déontologie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Yan DALLA PRIA
Vice-Président délégué à la recherche
Université Paris Nanterre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yan Dalla Pria', written over a horizontal line.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

